

payer à la Compagnie seront empochées par les actionnaires anglais et les négociants qui sont dans ce pays ne toucheront jamais un sou. Ils ont certainement tout à fait raison; les actionnaires anglais mettront très probablement le grappin sur cet argent. Par contre, les négociants du Nord-Ouest ont proposé, il n'y a pas bien longtemps, un petit plan qui compenserait largement la part des 300 000 livres sterling que les actionnaires anglais comptent, à ce qu'ils prétendent, leur dérober. À une assemblée du Conseil de la Terre de Rupert— l'organisme qui dirige les affaires de la Compagnie dans le Territoire—, un des facteurs en chef a présenté une motion proposant de détourner des fourrures pour une valeur de 10 000 livres dans le but de les revendre à leur propre compte. Le produit de la vente serait réparti entre les agents et les autres personnes lésées dès qu'ils auront la certitude que les actionnaires anglais ont l'intention de s'approprier tout l'argent provenant de la vente du territoire au gouvernement du Canada. Après une discussion longue et animée, cette motion extrêmement malhonnête fut mise aux voix et ce n'est que grâce au vote prépondérant du président qu'elle fut rejetée. »

Ce témoignage ne reflète peut-être pas la stricte vérité, mais il est vrai que le mécontentement était vif et généralisé et que des critiques acerbes, voire des menaces, ont été proférées contre la Puissance du Canada.

Monsieur l'Orateur, on a dit que la rébellion de la Rivière-Rouge a éclaté parce que nous n'avions pas consulté d'abord la population de cette région pour connaître ses sentiments et ses désirs. Tout ce que je peux dire, c'est que l'on entend rarement ce genre d'explication à la Rivière-Rouge. J'ai vu de mes propres yeux sur des pétitions en faveur de l'annexion au Canada le nom de bien des personnes qui étaient les premières à essayer d'empêcher cette union et si c'était réellement la cause de la rébellion, toutes les couches de la population y auraient participé; elle n'aurait pas été faite uniquement par ceux qui avaient le moins de biens en jeu et par les amis ou les sympathisants de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Dans l'hypothèse où les agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui étaient à Fort Garry voulaient absolument ou désiraient que le Canada possède le Territoire du Nord-Ouest, il est absolument impossible d'expliquer qu'ils aient pu tolérer certains actes criminels, qu'ils aient recommandé au gouverneur McDougall de quitter le territoire, qu'ils se soient rendus et qu'ils aient conseillé à la population de se rallier au gouvernement provisoire du président Riel. Par contre, si nous partons du principe qu'ils ont été complices dans cette affaire, nous pouvons comprendre aisément l'opinion qui est la plus répandue parmi les citoyens loyaux, tant anglophones que francophones, du Manitoba, à savoir qu'étant donné leur mécontentement, la déception du gouverneur MacTavish de ne pas avoir été nommé gouverneur a permis aux agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson d'espérer qu'avec l'aide de Riel, ils arriveraient à tenir le gouverneur à l'écart, à dégoûter le Canada du marché qu'il avait conclu et à conserver ce territoire pendant quelques années de plus, à conserver cette réserve d'animaux à fourrure et par conséquent à augmenter les profits tirés de la traite des fourrures. Je n'irais pas jusqu'à affirmer qu'ils ont provoqué un soulèvement qui a mené au vol et qui s'est terminé par un meurtre, mais ils pensaient qu'une fois le gouverneur McDougall parti et qu'en mettant un agent de la Compagnie de la Baie

d'Hudson à la tête du gouvernement provisoire, ils arriveraient à forcer le Canada à conclure une entente qui faisait mieux leur affaire, même si elle aurait rapporté moins d'argent aux actionnaires. Ce ne sont pas des histoires que j'ai inventées. Je vais vous lire plusieurs témoignages à ce sujet et bien que je sois en mesure de relater des événements qui les corroborent et dont j'ai été témoin personnellement, je m'en abstiendrai pour permettre aux députés de se faire une opinion en toute impartialité. Personnellement, je serais heureux d'apprendre que les agents de la Compagnie se sont comportés comme des gens loyaux sont censés le faire dans de telles circonstances, mais tant que celle-ci ne m'en aura pas fourni la preuve, je ne suis pas d'accord qu'elle reçoive un sou de la Puissance.

La première déclaration est celle du sergent James Mulligan, un retraité de la 17^e brigade de fantassins de Sa Majesté, qui est depuis un certain temps chef de la police de la ville de Winnipeg. Le sergent Mulligan a fait notamment la déclaration suivante sous serment, en présence d'un des juges de paix qui viennent d'être nommés au Manitoba :

« Ayant entendu dire que les édifices de M. Schultz étaient menacés et que par conséquent il y avait un risque d'incendie pouvant s'étendre à toute la ville, le dit James Mulligan, chef de police, est allé immédiatement à Fort Garry et a parlé au facteur en chef, M. Cowan, qui était juge de paix et qui était le responsable du fort, pour lui raconter ce qu'il avait entendu dire. Le dit Mulligan a prié le dit Cowan de faire le nécessaire pour éviter une telle catastrophe et il lui a demandé de lui donner ses instructions. M. Cowan a demandé ce qu'on pouvait faire. Le dit Mulligan lui a répondu qu'il faudrait mobiliser les 300 constables spéciaux qui avaient été engagés. Le dit Cowan a refusé et le dit Mulligan s'en est allé. Il a alors pris les mesures préventives qui étaient possibles avec les deux agents de police qu'il avait sous ses ordres. Le dit James Mulligan a ajouté qu'avant que les rebelles se réunissent à Stinking River, il a averti comme il se doit le dit juge Cowan de leurs intentions, mais ce dernier n'en a vraisemblablement pas tenu compte. À plusieurs reprises par la suite, jusqu'à l'occupation du fort par Riel et ses hommes, le dit Mulligan a mis le dit Cowan au courant des projets des rebelles peu de temps avant leur attaque, le priant à nouveau de mobiliser les 300 constables spéciaux, mais ce dernier a systématiquement refusé de suivre ses conseils. Le dit James Mulligan a déclaré en outre que peu de temps après que les rebelles se soient emparés de Fort Garry, il s'est rendu au dit fort en compagnie d'un dénommé Power, sergent major, pour demander l'autorisation de parler au gouverneur MacTavish; on lui a dit alors que celui-ci était trop malade pour recevoir qui que ce soit, mais M. Cowan lui a conseillé d'aller trouver le juge Black, gouverneur suppléant. Le ci-devant James Mulligan a dit ceci à ce dernier : je suis venu ici avec le sergent major Power pour demander la permission de lever l'étendard britannique et de le défendre. Le juge Black lui ayant demandé comment on pouvait faire, le dit Mulligan lui a répondu qu'il pouvait compter sur le concours de trente retraités ainsi que sur autant de loyaux citoyens qu'il voulait. Le dit Black lui a dit ceci : je verrai le gouverneur ce soir et nous verrons ce que nous pouvons faire; je vous donnerai une réponse demain. Le lendemain à trois heures environ, le dit Mulligan apprend que l'autorisation de lever l'étendard ne peut pas être accordée et